

CONTRAT DE SAILLIE DE L'ETALON LOBERO XVIII

En insémination artificielle congelée pour la saison de monte 2021

Le vendeur: Callegari Nils, Route des caves a Vors, 12160 Baraqueville
Tél: 06 03 33 86 12

L'acheteur :

Je soussigné (Nom, Prénom ou raison social).....

Adresse.....

Tél : Email :

Déclare souscrire une saillie de LOBERO XVIII pour la saison de monte 2021 pour la jument

Jument (Nom)

N°SIRE

Date de Naissance

Pour produire en race

Lieu d'insémination :.....

Responsable :.....

Adresse :.....

Code postal..... Ville.....

Tél : Email :

A - CONDITIONS DE VENTE :

L'acheteur, désigné ci-dessus, achète au vendeur Mr CALLEGARI NILS une carte de saillie de l'étalon LOBERO XVIII pour la saison de monte 2021.

Le prix de saillie est de 500 € TTC jument pleine au 1/10 + 330€ TTC frais techniques et d'envoi.
La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé,
accompagné de deux chèques à l'ordre de MR CALLEGARI NILS

Le suivi gynécologique est obligatoire.

A retourner à : Mr CALLEGARI Nils, Route des caves a Vors, 12160 BARAQUEVILLE

B - CONDITIONS D'UTILISATION :

Pour la saison 2021, le prix de saillie en Insémination artificielle congelée (IAC) comprend l'utilisation et l'envoi de 16 paillettes de semence congelée.

Les paillettes devront impérativement être utilisées sur la jument stipulée sur le présent contrat.

La demande d'expédition des paillettes se fait à la demande de Mr CALLEGARI dès réception de ce présent contrat signé et accompagné du règlement.

Le présent contrat donne droit à une mise à disposition de paillettes et non un achat. Les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur et doivent pouvoir lui être retournées dans le centre de stockage EQUITECHNIC.

Dans le cas où la jument ne serait pas pleine avec ces paillettes, 16 paillettes supplémentaires pourront vous être renvoyées en payant les frais techniques et d'envoi soit 330€ TTC.

Le montant de la réservation ne pourra être remboursé quelque soit la raison du renoncement de la saillie. Le montant des frais techniques et de l'envoi de dose ne pourra pas être remboursé.

C - CONSENTEMENT ECLAIRE DE L'ACHETEUR

En signant le présent contrat, l'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles ne sont pas inclus dans le contrat et sont à la charge de l'acheteur. Il passera aussi une convention distincte d'hébergement des juments.

Le présent contrat est valable pour la saison 2021, pour une insémination en France (nous contacter pour un contrat export).

L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses ci-dessus et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

J'accepte les conditions de vente, et je m'engage à payer les montants dus. Fait en deux exemplaires

à....., le

L'acheteur (Porter la mention « *Lu et Approuvé* »)

Mr CALLEGARI